

Conseil académique  
Séance du 19 juin 2018

Délibération n°1  
Portant approbation du **procès-verbal de la séance du 13 avril 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 à L. 712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique décide :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 70	Pour : 64
Nombre de membres présents : 38	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 26	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 6	Non-participation : 0

**Article unique** : Le procès-verbal de la séance du conseil académique du 13 avril 2018 est approuvé.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 26 juillet 2018

Publié le : 27 juillet 2018